



LE MANOIR DES CHEVALIERS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Les locaux

Monsieur Charles-Eric HOFFMANN s'engage à mettre à la disposition exclusive des clients :

Les espaces de réception situés au

Manoir des Chevaliers
1, Grande rue
95450 Le Perchay

Soit un **Grand Salon**, un **Salon « Jardin d'Hiver »** et une **terrasse sur jardin** ainsi qu'une cuisine d'envoi (pas de cuisson), un office et des toilettes pour les invités.

Vous reconnaissez avoir visité les locaux et accepter de les louer et de les rendre en l'état où vous les aurez trouvés.

Article 2 : Dates de réservation

Les espaces cités ci-dessus seront mis à votre disposition du jour de l'événement 11h au lendemain à 16h.

Tout dépassement horaire entraînera un supplément de 150€ par heure.

Vous pourrez déposer sans coût supplémentaire le matériel le vendredi entre 15h et 18h (horaire à définir avec le gardien)

Article 3 : Coût de location

Sur devis

Article 4 : Conditions Générales de Réservation

Toute réservation ne sera considérée comme ferme et définitive si les conditions suivantes sont toutes remplies :

1, Grande Rue
95450 LE PERCHAY

Tél. : 01 34 66 01 04
GSM. : 06 99 24 19 33

siège administratif:
19-21, rue Thiers
78100 Saint-Germain en Laye
Tél. : 01 39 10 15 15
Email : commercial@pavillonhenri4.fr



LE MANOIR DES CHEVALIERS

4A : Arrhes

Le double du contrat doit être retourné signé avec la mention manuscrite « Lu et approuvé, Bon pour Accord » accompagné du premier versement d'arrhes.

Versement d'arrhes : cf. contrat

4B : Assurance Responsabilité civile

Une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » au nom du signataire du contrat indiquant la date et le lieu de la réception doit être fournie à la remise du contrat signé.

4C : Bassin

Pour des raisons de sécurités dans le bassin situé dans le par est proposé vide.

Pour le remplir, nous demandons une lettre de décharge de notre responsabilité en cas d'accidents ainsi qu'un coût additionnel de 200€ correspondant à sa mise en eau.

Article 5 : Intermédiaires

Merci de nous indiquer si vous avez recours à une société qui organisera votre réception en nous indiquant le nom de votre contact ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone de la société.

Article 6 : Responsabilités des locataires

Les locataires seront responsables de toutes les dégradations consécutives à la réception. Les réparations et remises en état qui apparaîtraient nécessaire seront à leur charge.

Un état des lieux effectué avec le Responsable sur place, sera soumis à votre signature et un chèque de caution de 1000,00 € (qui sera encaissé) vous sera demandé lors du règlement du solde et sera restitué après constat au plus tard huit jours après la date de la manifestation.

Nous louons les espaces propres, nous demandons de les restituer propres. Faute de quoi un forfait de nettoyage de 400€ sera retenu sur la caution.

Le Manoir des Chevaliers n'est aucunement responsable du matériel, boissons, nourriture ou objets entreposés avant, pendant ou après la réception, par le traiteur choisi par vos soins.

Le Manoir des Chevaliers ne peut être tenu responsable des vols et dégradations constatés sur les véhicules garés sur le parking.

1, Grande Rue
95450 LE PERCHAY

Tél. : 01 34 66 01 04
GSM. : 06 99 24 19 33

siège administratif:
19-21, rue Thiers
78100 Saint-Germain en Laye
Tél. : 01 39 10 15 15
Email : commercial@pavillonhenri4.fr



LE MANOIR DES CHEVALIERS

Toute décoration sur les murs, tout éclairage, toutes modification des lieux en l'état doivent être et Toutes installations extérieures doivent être faites avec l'agrément préalable du propriétaire.

Aucune sonorisation n'est possible à l'extérieur des salons. L'organisateur est responsable des déclarations et redevances à la SACEM. Le volume sonore de l'animation musicale doit être conforme au respect des règles de "bon voisinage" ; en tout état de cause le niveau sonore doit être diminué à partir d'une heure du matin, faute de quoi le gérant se réserve le droit de couper l'alimentation électrique.

Article 7 : Conditions générales de vente

En cas d'annulation de moins de 6 mois avant la date de la manifestation, les arrhes versées nous resterons acquises, sauf si nous parvenons à relouer les salons.

En cas d'annulation de moins de 3 mois avant la date de la manifestation, le montant total TTC de la location sera dû, sauf si nous parvenons à relouer les salons.

Le Manoir des Chevaliers se réserve le droit d'annuler le contrat en cas d'évènements de force majeure tels qu'un incendie, un dégât des eaux, etc. Les sommes versées par le client seront alors remboursées, mais aucune indemnité ne pourra être réclamée.

En l'absence d'une des pièces citées dans le présent contrat, la réservation ne sera pas considérée comme ferme et définitive.

En cas de litige, la juridiction compétente est celle dont relève le Manoir des Chevaliers.

1, Grande Rue
95450 LE PERCHAY

Tél. : 01 34 66 01 04
GSM. : 06 99 24 19 33

siège administratif:
19-21, rue Thiers
78100 Saint-Germain en Laye
Tél. : 01 39 10 15 15
Email : commercial@pavillonhenri4.fr